

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

---

Nombre de Conseillers en exercice	: 15	L'an deux mil quinze, le vingt février, à 19 H 00,
présents	: 11	le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
votants	: 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de M. TESSENDIER Jean-Claude – Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11/02/2015.

Présents (11) : M.TESSENDIER (Maire), Mme BOUILLON, Mme MACHET et M.TRICOIRE (Adjointes au Maires),  
Mme ANDRIAMASOANDRO, Mme ROUBY, Mme SAVARIAU, Mme FAGOT, M.BIROLLEAU, M. JUILLET et M.OUVREARD (Conseillers municipaux)

Absents excusés (3) : MM. BOURINET, RAINAUD et Mme GABORIT

Absent (1) : M. BOISSEAU

Mme BOUILLON Martine est élue Secrétaire.

- Compte rendu du 19/01/2015 : approbation du Conseil.

## **1 - DETERMINATION DES NUMEROS ET ADRESSES DES MAISONS DU NOUVEAU LOTISSEMENT SITUE LIEU DIT « LES GROIES »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'officialiser l'attribution des numéros des maisons ainsi que leur adresse, dans le cadre du lotissement du Bosquet des Groies. Il est proposé :

- que chaque maison d'habitation porte le numéro du lot attribué par le lotisseur et que la voie desservant chaque maison d'habitation porte le nom du lotissement soit « Le Bosquet des Groies ». L'adresse complète serait donc, par exemple pour le lot N° 1 : N° 1, « Le Bosquet des Groies ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Décide : d'approuver cette démarche.

## **2- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE POUR UNE MISSION D'AUDIT DE SITUATION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut effectuer une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail.

Monsieur le Maire expose le contenu de la convention intitulée « Convention relative à une mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail ».

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide :

- de bénéficier de la mission d'audit de situation en hygiène et sécurité du travail du Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;

- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente en application de ladite convention.

### **3 - NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> mars 2015, les nouveaux tarifs du cimetière :

- concession pour 30 ans : 30 Euros le mètre carré ;
- concession pour 50 ans : 50 Euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Décide d'approuver ces nouveaux tarifs pour une application au 1<sup>er</sup> mars 2015.

### **4 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET GRAND COGNAC-COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'AIRE DE LA TRACHE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de renouveler la convention relative à l'entretien des espaces verts de la Trâche, suivant les modalités indiquées dans la « **Convention relative à l'entretien des espaces verts communautaires de l'aire de la Trâche à Saint-Brice** » et la « **Convention relative à l'entretien des espaces verts communautaires de l'aire de la Trâche à Saint-Brice, Cahier technique particulier** » pour une période de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour s'achever le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions, ci-jointes, dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant.

### **5 - AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE GRAND COGNAC**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'article L.5211-39-1 du CGCT, le Président de Grand Cognac doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté de Communes et ceux des communes membres : le schéma de mutualisation.

Le projet de schéma doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Il présente le schéma de mutualisation des services de Grand Cognac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
Décide de donner un avis favorable au schéma de mutualisation.

### **Questions diverses :**

- **PLU** : un arrêté est pris : constatant la mise à jour du PLU suite à l'arrêté préfectoral du 03/07/2014 approuvant les périmètres des protections de captage de « Port Boutiers » à Boutiers Saint Trojan et instaurant la servitude AS1 relative à la protection des eaux destinées à la consommation humaine. Document à afficher en mairie pendant 1 mois à compter du 20/01/15.

- **CIMETIERE** : en ce qui concerne les nouveaux tarifs du cimetière : deux tarifs sont mis en place pour des durées (renouvelables) de 30 ans (30 € le m<sup>2</sup>) et 50 ans (50 € le m<sup>2</sup>) : cela concerne les nouveaux acquéreurs. Dans le cadre des travaux du cimetière : prévoir un ossuaire, des haies à feuilles persistantes pour entourer le cimetière, fleurissement du jardin du columbarium (environ 2000 €).

Voir avec l'architecte des Bâtiments de France s'il y a possibilité de tolérer, sans permis, des tombes dans la partie récente du cimetière.

Relecture de certains passages du projet de règlement intérieur du cimetière, à la demande de Mme ROUBY.

- AIRE DE REPOS DE LA TRACHE : renouvellement de la convention avec la CDC. Suite au constat de dégradation occasionné par les poids lourds, il est prévu d'installer un filot permettant l'accès uniquement aux voitures. En ce qui concerne le chemin descendant à la voie douce, le béton lavé remplacera le bois. La convention avec la CDC est prévue pour 3 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- AMENAGEMENT DE LA TRACHE : Monsieur le Maire commente un power-point avec photos pour illustrer la mise en place de quilles provisoires en vue du ralentissement des véhicules, la mise en place d'un passage piétons, avec panneau prioritaire dans le sens Nercillac-Châteaubernard. Dans l'autre sens, annonce de rétrécissement panneau non prioritaire.

- SCHEMA DE MUTUALISATION : présentation faite par M. SEGALUN, DGS de Grand Cognac (commentaire d'un power point) pour : présenter un réseau solidaire entre agents municipaux, présenter un bilan chaque année afin d'apprécier l'évolution, présenter la mise en œuvre de la mutualisation qui serait la mise en commun de moyens avec transfert de compétences des communes vers la CDC, la possibilité de profiter de services communs, tels que « recherche de financements et conseil juridique », « marchés publics », « le droit des sols », élargissement possible vers d'autres communes : Grande Champagne, Rouillac, Jarnac, Châteaubernard.

- AMIS LOINTAINS : lecture de la lettre du Président par Monsieur le Maire : rangement de la pièce du presbytère avec l'aide de la municipalité.

- ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS : permanences du bureau de vote: 8 h -> 18 H.

1<sup>ER</sup> tour : dimanche 22 mars :

08 H 00 à 10 H 30 : M. OUVRARD  
M. BIROLLEAU

10 H 00 à 13 H 00 : MME FAGOT  
MME SAVARIAU

13 H 00 à 15 H 30 : MME ANDRIAMASOANDRO  
M. JUILLET

15 H 30 à 18 H 00 : MME BOUILLON  
MME MACHET

2<sup>ème</sup> tour : dimanche 29 mars :

M. OUVRARD  
M. BIROLLEAU

MME FAGOT  
MME SAVARIAU

MME ANDRIAMASOANDRO  
M. JUILLET

MME BOUILLON  
MME MACHET

- SITE INTERNET : un lien a été envoyé par M. VIGOUROUX à Monsieur le Maire qui l'a adressé par mail à chacun des membres de la commission. Une réunion sera faite en suivant.

- PHOTOCOPIEURS : il s'avère que le coût à l'année est trop élevé : la société de maintenance est d'accord pour renégocier le leasing.

- PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

- TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE : réunion de chantier prévue lundi 23 février à 16 H 00 et début des travaux à 16 H 00.